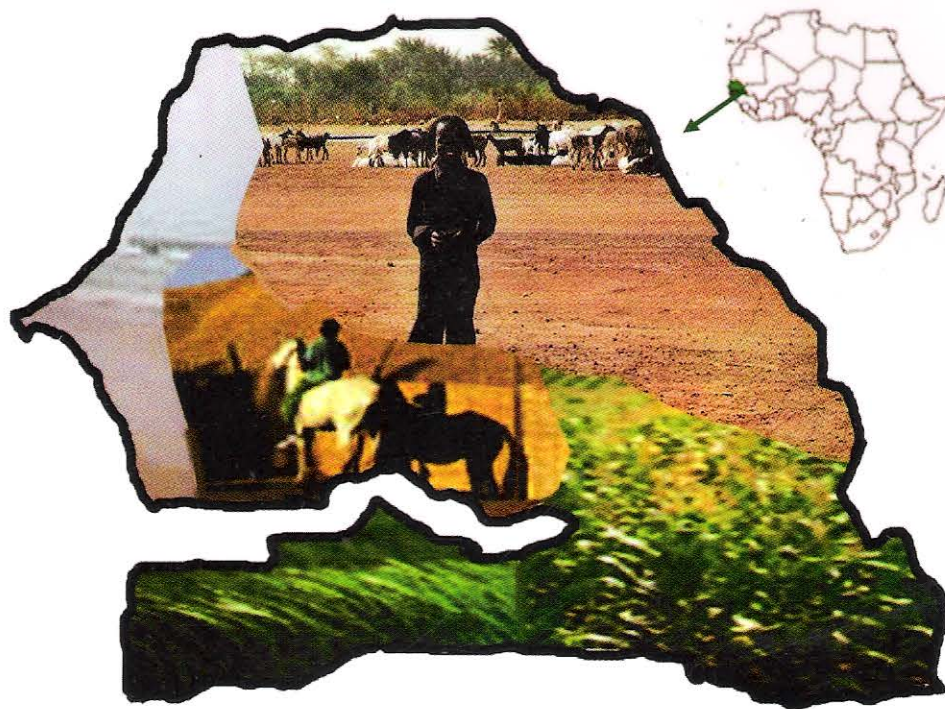


RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DÉMOGRAPHIE



SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DU SÉNÉGAL

Edition 2005

Directeur Général, Directeur de Publication :	Babakar FALL
Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale :	Alhousseynou SARR
Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales :	Ibrahime SARR
Directeur du Management du Système d'Information Statistique :	Mamadou NIANG
Coordonnateur de la Cellule de Programmation d'Harmonisation, de Coordination et de Coopération Internationale :	E.Hadji Malick DIAME

COMITE DE LECTURE :

Abdou Salam Thiam -- Hamidou Bâ -- Mamadou Ndao – Sitapha Diamé – Momar Ballé Sylla – Mme Aïssatou Guèye Thiam -- Mbacké Bâ -- Bakary Djiba

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Rue de Diourbel X Rue de Saint Louis Point E Dakar. B.P. 116 Dakar R.P --

Tél. : (221) 824 03 01 (221) 825 33 32 (221) 825 00 50 Fax : 824 90 01

Site Internet : www.ansd.org e-mail : statsenegal@yahoo.fr

Distribution : Division de la Diffusion de la Documentation et des Relations avec les Usagers



COMITE DE REDACTION	
CHAPITRES	REDACTEURS
0. PRESENTATION DU PAYS	Coordination: E.H. MALICK DIAME – MORY DIOUSS
1. DEMOGRAPHIE	Mme Vénus Sarr Thiaw
2. EDUCATION	Atoumane Ndiaye
3. EMPLOI	M. Papa Ibrahima Sylmang Sène
4. SANTE	Binta Mbow
5. ASSISTANCE	Mme Salimata Diallo Seck
6. AGRICULTURE	Ousseynou SARR / Issa Wade
7. ENVIRONNEMENT	Mam Siga Dia
8. ELEVAGE	Ousseynou SARR / Mamadou Cissé
9. PECHE MARITIME SENEGALAISE	MME Astou Ndiaye
10. TRANSPORT	Papa Seyni THIAM / Sylvain Pierre Ndione
11. TOURISME	Papa Seyni THIAM / Mme Rama Fall Gaye
12. JUSTICE	Mme Fatou Faye Mbessane
13. BÂTIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS	Amadou Bamba DIOP
14. INDICE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE	Maxime NAGNONHOU / Sylvain Pierre Ndione
15. INSTITUTIONS FINANCIERES	Amadou BAO / Mbaye GUEYE
16. COMMERCE EXTERIEUR	Daouda Balle
17. COMPTES ECONOMIQUES	Insa Sadio
18. PRIX	Antoine Sanka
19. FINANCES PUBLIQUES	Abou Aw / Mamadou Cissé



Mise à jour : février 07

XI. TOURISME

INTRODUCTION

Le Sénégal fonde sur le tourisme de grands espoirs, et a déjà envisagé les moyens susceptibles de promouvoir cette importante activité économique. C'est pourquoi les pouvoirs publics ont jugé nécessaire la mise en place d'organes plus souples, plus opérationnels et mieux adaptés à l'exécution de la nouvelle politique touristique du Sénégal. D'où la création d'une Agence Nationale de Promotion Touristique (A N P T), chargée exclusivement de toutes les activités commerciales du secteur. Le décret n°2004-103 du 06 février 2004 attribue au Ministère du Tourisme les missions essentiellement administratives telles que la planification, la réglementation, le contrôle et la formation des ressources humaines.

Le secteur touristique est à la base de la croissance économique de la Petite Côte, la principale région touristique du Sénégal, et peut servir de catalyseur aux autres régions.

Afin de se conformer aux normes édictées par l'OMT, l'Administration Nationale du Tourisme (ANT) du Sénégal a jugé nécessaire d'élargir son système d'information qui reposait, depuis les années 1972 pour l'essentiel, sur les statistiques hôtelières. Depuis 2002 une nouvelle procédure de collecte et de traitement des statistiques de frontières (Terre -Air - Mer) a été mise sur pied. Cette nouvelle méthode est basée sur la carte d'embarquement/débarquement aéroportuaire. Pour les autres postes frontières une solution est déjà trouvée, avec la nouvelle fiche dont l'application est prévue en fin 2006. Pour l'instant le dénombrement des entrées aux postes frontières se fait à partir des registres.

Parallèlement, les données issues de la BCEAO, de l'ANT et du Port de Dakar ont été collectées afin de tester la procédure de production, respectivement, d'une Balance Partielle des Paiements Touristiques (BPPT), des tableaux standards recommandés par l'OMT relatifs à l'utilisation du budget de l'ANT, notamment en matière de promotion, et des statistiques de flux entre Dakar et Gorée.

Les sources de données de flux frontaliers par chemin de fer, par voie maritime et par voie terrestre routière figurent également parmi les objectifs de diversification des sources de données statistiques sur le moyen terme.

Le nombre d'entrées de visiteurs se chiffre en 2005 à 769 489 contre 666.616 en 2004, soit une augmentation de 15,4%. Ce qui a engendré une hausse de 15,7% des recettes brutes en devises qui passent ainsi de 237,4 milliards FCFA en 2004 à 273,7 milliards FCFA en 2005.

I L'OFFRE TOURISTIQUE

En 2005, le nombre de réceptifs touristiques recensé a atteint 815 réceptifs pour 15 842 chambres et 31 229 lits. Une analyse de la répartition des réceptifs montre une nette prédominance des hôtels, au nombre de 370 contre 57 Résidences, 211 Campements et 177 Auberges.

La répartition spatiale de l'offre touristique est très inégale. Elle met en exergue la prédominance des régions de Thiès, Dakar et Ziguinchor qui font respectivement 27%, 22,7% et 20,9 % de l'offre touristique nationale. Elles sont suivies des régions de Fatick, Tambacounda et Saint Louis avec respectivement 11,0 %, 7,5 % et 6,4 %.

II LA DEMANDE TOURISTIQUE

II 1 Les arrivées dans les réceptifs

Le nombre d'arrivées de touristes a connu une hausse de 7,5% qui paraît timide par rapport à l'augmentation de 13,5% des arrivées de populations résidentes.

L'évolution du nombre d'arrivées de touristes suit la tendance des arrivées des non-résidents qui représentent 82,4% de l'ensemble des touristes. Or le nombre d'arrivées de touristes étrangers est passé de 363 490 en 2004 à 386 565 en 2005, soit une hausse de 6,3%.

La répartition géographique des arrivées sur le territoire national est très inégale avec une prédominance des régions de Dakar et de Thiès qui accueillent respectivement 51,1% et 27,3% des touristes.

L'analyse des caractéristiques du tourisme sénégalais par pays émetteur met en exergue la prédominance de touristes en provenance de la France avec 191 580 arrivées en 2005 ; ce qui représente 49,6% des arrivées de non-résidents.

Graphique 1 : Evolution du nombre d'arrivées de touristes

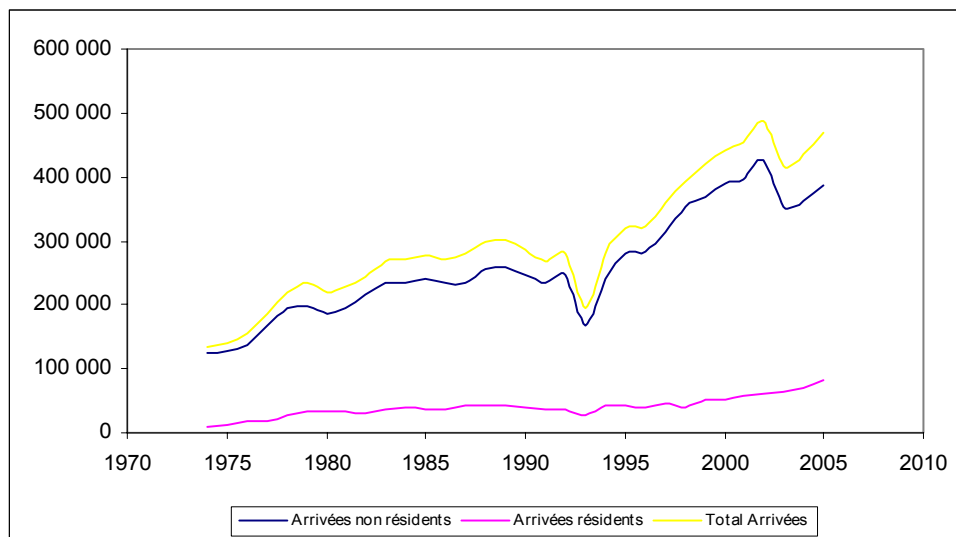


Figure 1: Répartition des arrivées des non-résidents par région touristique en 2005

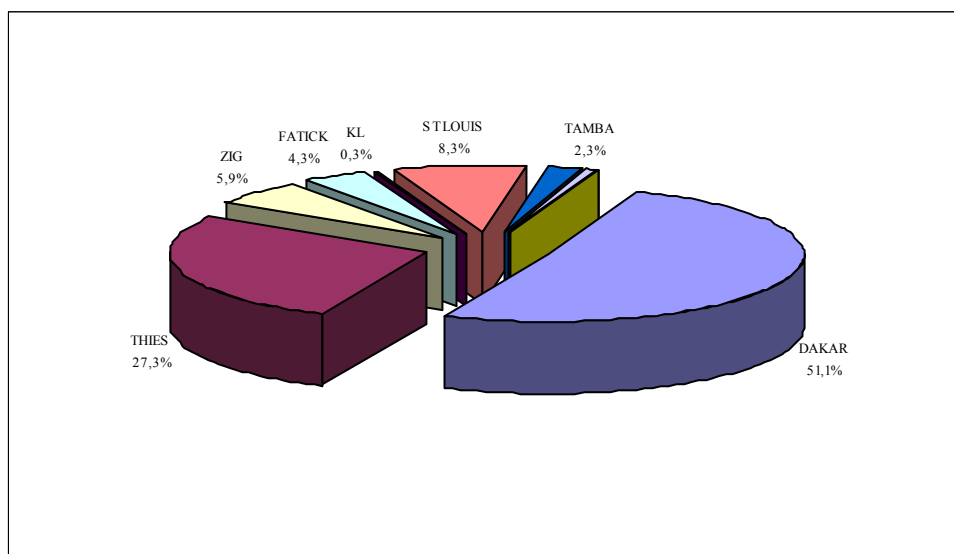
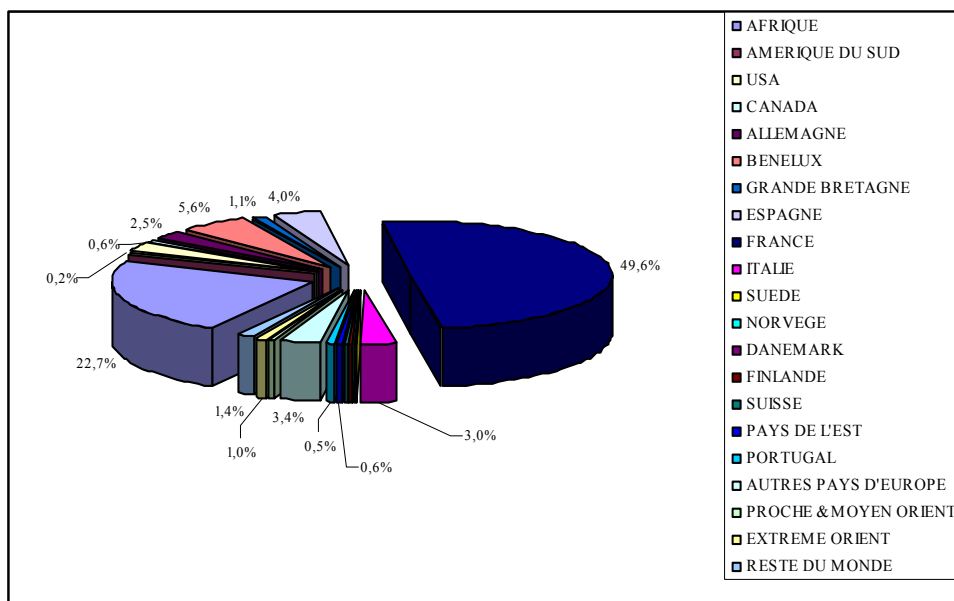


Figure 2: Répartition des arrivées par zone de provenance

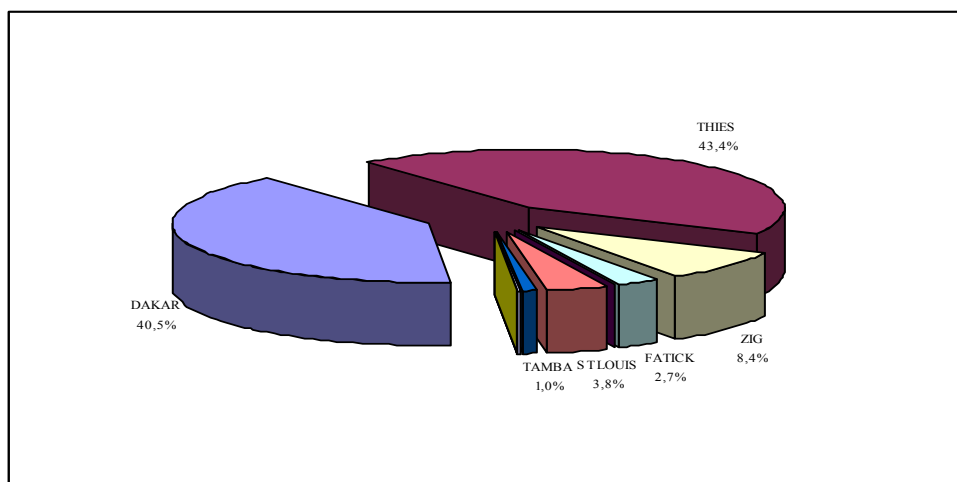


II 2 Les nuitées

Avec un taux de progression de 3,5%, le nombre de nuitées des non-résidents n'a pas suivi dans les mêmes proportions la tendance haussière de 6,3% des arrivées de non résidents. Il passe ainsi de 1 349 284 nuitées en 2004 à 1 396 674 nuitées en 2005. Cette faible progression du nombre de nuitées des non-résidents face à celle du nombre d'arrivées est consécutive à une légère baisse de 2,9% de la durée de séjour moyenne malgré la faible hausse de 1,2% du taux d'occupation.

L'analyse des nuitées par région touristique montre une répartition très inégale. Les régions de Dakar et Thiès totalisent en effet à elles seules 83,9% des nuitées avec 43,4% pour la région de Thiès.

Figure 3: Nuitées des non-résidents par régions touristique



III LES RECETTES TOURISTIQUES

Les recettes brutes du tourisme sont estimées à 273,7 milliards FCFA en 2005 contre 237,4 milliards de FCFA en 2004, soit une hausse de 15,7%. Cette tendance haussière s'explique par l'augmentation, à hauteur de 15,4% du nombre d'entrées de visiteurs. Ce nombre est en effet passé de 666 616 en 2004 à 769 489 en 2005.

L'analyse du graphique 3, décrivant l'évolution des recettes touristiques brutes depuis 1974 met en évidence une phase de forte croissance amorcée depuis 2003. Cela est dû au fait que depuis l'année 2003, il est pris en compte toutes les entrées dans l'estimation des recettes touristiques. Avant cette date, seules les recettes générées par les arrivées de touristes dans les réceptifs étaient comptabilisées.

Graphique 2 : Evolution des recettes touristiques brutes (en milliards)

